

ATTESTATION D'ACCUEIL

Bases légales : Circulaire N° INTD0400135c du 23 novembre 2004

Vous souhaitez : accueillir un ressortissant étranger au sein de votre hébergement situé à Choisy-le-Roi, dans le cadre d'une visite à caractère familial ou privé, pour un séjour d'une durée inférieure à 3 mois (90 jours maximum entre l'arrivée et le départ) - Cette notice vous permettra de préparer au mieux votre démarche.

Comment procéder :

1/ Réunir les documents attestant de votre situation.

Attention, pour les justificatifs, il vous faudra impérativement présenter les originaux et leurs photocopies :

* Fiscalité

- Un timbre fiscal électronique d'un montant de 30 euros. Disponible dans les tabacs agréés ou sur internet (timbres.impots.gouv.fr)

* Identité de l'hébergeant :

- Pour le demandeur de nationalité française : une carte d'identité ou un passeport en cours de validité sur la période d'accueil.

- Pour le ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne : passeport, carte d'identité du pays d'origine, ou titre de séjour en cours de validité sur la période d'accueil.

- Pour l'hébergeant étranger : un titre de séjour en cours de validité sur la période d'accueil.

* Lieu d'accueil du / des invité(s) :

Avant toute démarche, assurez-vous que le logement d'accueil remplisse les conditions de superficie minimale habitable suivantes (base exigences DALO) :

Nombre d'occupants Habitant(s) régulier(s) + invité(s)	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers.	7 pers.	8 pers.
Superficie minimum requise	16m ²	25m ²	34m ²	43m ²	52m ²	61m ²	70m ²

Puis, il vous faudra fournir :

- Un titre de propriété ou de taxe foncière ou de taxe d'habitation ou un contrat de location (vous devez présenter l'intégralité du document, ce dernier doit mentionner la superficie du logement en m²)

et

- Une quittance d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou de loyer (pas de quittance manuscrite)

* Ressources de l'hébergeant :

Assurez-vous d'avoir les revenus suffisants pour accueillir votre invité dans de bonnes conditions. Aussi, vos revenus devront atteindre au minimum le montant du SMIC à la date de la démarche (les prestations sociales ne sont pas prises en compte dans ce calcul. Seule l'AAH peut l'être, dans ce cas, nous consulter).

A ce titre, vous devrez fournir :

- Un avis d'imposition récent sur les revenus (présentant un revenu net annuel d'au moins 16 784.32€)

ou

- Tout autre document permettant d'apprécier vos ressources : par exemple 3 dernières fiches de paie (présentant chacune un revenu net mensuel d'au moins 1 398.70 € - montant SMIC mensuel au 1^{er} janvier 2024).

* Identité de l'invité :

- Nom, prénom, date de naissance, nationalité, n° de passeport, adresse de votre invité.

- Une même attestation d'accueil est valable pour un couple marié, pour une famille avec enfant(s) mineur(s)

- Pour un enfant mineur non accompagné d'un de ses parents, une attestation sur papier libre rédigée par le détenteur de l'autorité parentale, précisant la durée, l'objet du séjour en France ainsi que la personne à laquelle il confie la garde temporaire (en l'occurrence, vous, le demandeur) est à fournir.

2/ Prendre rendez-vous au 01.48.92.44.44 pour finaliser la démarche en Mairie

La demande est formulée sur un imprimé sécurisé, rempli et signé sur place par vous, le demandeur, titulaire d'un contrat de location ou propriétaire du logement. Vous ne disposerez que d'un seul formulaire pour effectuer cette démarche.

Nous vous conseillons donc de préparer au mieux votre rendez-vous grâce à l'aide en page 2.

En effet, aucune modification ni rature ne sera possible sur ce document sécurisé.

L'attestation est soumise à l'appréciation de Monsieur le Maire et est certifiée dans un délai minimum de 15 jours

ATTESTATION D'ACCUEIL

Bases légales : Circulaire N° INTD0400135c du 23 novembre 2004

Republique française
ATTESTATION D'ACCUEIL
 UNTERKUNFTSNACHWEIS
 PROOF OF ACCOMMODATION

(I) Je, soussigné(e) Ich, der/die Unterzeichnende I, the undersigned

Nom / Name / Last Name

Prénom(s) / Vorname(n) / First name

Né(e) le / à / Geburtsdatum und -ort / Date and place of birth

Nationalité / Staatsangehörigkeit / Nationality

Document d'identité⁽¹⁾ ou titre de séjour⁽¹⁾ Identitätsnachweis⁽¹⁾ oder Aufenthaltserlaubnis⁽¹⁾ Identity⁽¹⁾ or residence document⁽¹⁾

Adresse complète / Wohnhaft in / Full address

(II) Certifie pouvoir accueillir : bescheinige folgende Person(en) declare that I can accommodate :

Nom / Name / Last name

Prénom(s) / Vorname(n) / First name

Né(e) le / à / Geburtsdatum und -ort / Date and place of birth

Nationalité / Staatsangehörigkeit / Nationality

Passeport n° / Reisepass - Nr. / Passport No.

Adresse / Wohnhaft in / Address

Accompagné(e) de son conjoint⁽²⁾ Mit Ehegatten⁽²⁾ / Accompanied by spouse⁽²⁾

Accompagné(e) de ses enfants mineurs de 18 ans⁽²⁾ Mit minderjährigen Kindern⁽²⁾ / Accompanied by minor children⁽²⁾

Pendant (... jours) entre le... et le... / Für (... Tage) vom... bis... / For (... days) from... to...

Liens de parenté avec le demandeur / Verwandtschaftsgrad zum Antragsteller / Relationship with applicant

Attestations d'accueil antérieurement signées par l'hébergeant / Unterkunftsnachweise die vorher vom Aufnahmesenden unterzeichnet worden sind / Prior proof of accommodation already signed by signee

Pour le ou les mineur(s) étranger(s) hébergé(s) / Für den/die gleichen unterzubringenden Ausländer / For other person

Date⁽³⁾ / Datum⁽³⁾ / Date⁽³⁾

(1) Type / Art / Typ. Numéro / Nummer / Number. Date et lieu de délivrance / Ausstellungsdatum und -ort. / Date and place of issue. (2) Nom / Name / Last name. Prénom(s) / Vorname(n) / First name. Date de naissance / Geburtsdatum / Date of birth. Sexe / Geschlecht / Sex. (3) Préciser les années / Angeben der Jahre / Specify years.

(III) Dans le logement dont les caractéristiques figurent ci-dessous

1/ Cas où l'accueil est assuré au domicile principal de l'hébergeant :

adresse complète : n°/bâtiment / escalier /

surface du logement : ... m², nombre de pièces : ...

état sanitaire :

nombre d'occupants habituels (préciser l'âge et le lien de parenté) :

occupants permanents : occupants temporaires :

propriétaire locataire autre (préciser) :

2/ Cas où l'accueil est assuré au domicile secondaire de l'hébergeant :

adresse complète : n°/bâtiment / escalier /

surface du logement : ... m², nombre de pièces : ...

état sanitaire :

nombre d'occupants habituels (préciser l'âge et le lien de parenté) :

occupants permanents : occupants temporaires :

propriétaire locataire autre (préciser) :

3/ Engagement et information de l'hébergeant :

Je m'engage à héberger

M
Mme
Mlle

Je mon domicile ci-dessus visé pendant toute la durée de validité du visa ou pendant une durée de trois mois à compter de l'entrée de M./Mme/Mlle sur le territoire de l'Etat partie à la Convention de Schengen. Je m'engage à prendre en charge ses frais de séjour pour le cas où il/elle n'y pourvoirait pas. Ces frais sont limités au montant des ressources exigées de la part de l'étranger pour son entrée sur le territoire de l'absence d'une attestation d'accueil, en l'occurrence le montant journalier du SMIC.

Je suis informé(e) de ce que, sur la demande éventuelle du maire, un agent de ses services ou de l'office des migrations intercommunales est susceptible de venir procéder à un contrôle à une vérification de la réalité des conditions d'hébergement et je déclare donner mon consentement à cette initiative.

4/ Assurance :

Je n'intends pas assurer l'hébergé⁽¹⁾

L'attestation de souscription d'assurance médicale par l'hébergé auprès d'un opérateur d'assurance agréé doit couvrir, à hauteur d'un montant minimum, fixé à 30 000 euros, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale, susceptibles d'être encourues pendant toute la durée du séjour en France de l'étranger.

[Je n'intends pas assurer l'hébergé (2)]

L'attestation d'assurance souscrite par l'hébergé au profit de l'hébergé doit présenter les mêmes garanties que dans le cas précédent.

5/ Attestation sur l'honneur :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

LUI ET APPROUVE

signature

(1) (2) L'étranger devra produire au poste de police à la frontière, et au consulat s'il est soumis à obligation de visa, l'attestation d'accueil accompagnée d'un justificatif d'assurance.

LA LOI N°76-117 DU 4 JANVIER 1976 MODIFIÉE relative à l'information que aux étrangers et aux libertés d'accueil aux étrangers fait sur ce formulaire et garantit un droit d'accueil et de rectification pour les données visées concernant auprès du maire.

Droit à l'information (art.17 du règlement (CE) N°261-2004 concernant le système d'information sur les visas (VIS) et l'échange de données entre les Etats membres sur les visas de court séjour)

Aux fins de l'examen de ma demande d'accueil, il y a lieu de recueillir les données requises dans ce formulaire. Les données à caractère personnel me concernant qui y figurent seront communiquées aux autorités consulaires et traitées par elles, aux fins de la décision relative à la demande de visa de la personne que je m'engage à accueillir. Ces données seront saisies et conservées dans le système d'information sur les visas (VIS) pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux autorités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôler les visas aux frontières extérieures et dans les Etats membres, aux autorités compétentes en matière d'immigration et d'asile dans les Etats membres aux fins de la vérification du respect des conditions d'entrée et de séjour régularisées sur le territoire des Etats membres, aux fins de l'identification des personnes qui ne remplissent pas ou plus ces conditions, aux fins de l'examen d'une demande d'asile et de la

détermination de l'autorité compétente, ces données sont déclassées des Etats membres et à fin de la diffusion des informations les données sont, ainsi qu'aux fins de : Je suis informé(e) de mon droit d'élire un correspondant qui sera enregistré, notifié et sera enregistré, si elles sont enregistrées, en matière de base de données, l'autorité de notification de l'information et des TSA 8075 - 7534 PARIS CEDEX 07) concernant la protection des données ARTICLE L-622-1 du code de l'entrée du droit d'asile :

Article 1 - Toute personne qui aura, en ou avant de quitter l'entrée, le cas d'un étranger en France sans point d'entrée et d'une demande de 30 000 euros, article 2 - Sans que des mêmes précautions, sans commettre le délit de l'article allégué qu'il se trouvait sur le territoire signifié à Schengen le 19 juin 19

(III)

Descriptif de votre logement :
1/ pour la résidence principale
2/ pour la résidence secondaire

Prendre ici l'identité de l'invité

Partie assurance

« lu et approuvé » + signature

(I) Je, soussigné(e)

Indiquez ici vos informations personnelles : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, n° de votre titre d'identité (passeport, carte nationale d'identité, titre de séjour), adresse complète

(II) Certifie pouvoir accueillir

Indiquez ici les informations relatives à la personne que vous accueillez (le ressortissant étranger):

- nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, numéro de passeport, adresse complète.
- si cette personne est accompagnée de son conjoint ou d'enfant(s) mineur(s) : précisez leur identité comme suit : *nom, prénom, date de naissance et sexe*
- la durée du séjour : nombre de jours et dates exactes (*exemple : 90 jours du 01/03/2024 au 29/05/2024*)
- votre lien de parenté (*exemple : père, mère, sœur, frère, oncle, tante, cousin, cousine, belle-sœur...*)

(III) Dans le logement dont les caractéristiques figurent ci-dessous

- Indiquez les informations relatives à votre logement : adresse complète, surface, nombre de pièces, état sanitaire (très bon état, bon état...) – ces informations devront être les mêmes que celle présentées par vos justificatifs.
- Ajoutez le nombre d'occupants habituels permanents/ temporaires (*exemple : 3 occupants permanents : Monsieur, Madame et un enfant de x ans*)
- Indiquez de nouveau les nom et prénom du ressortissant étranger et si vous souhaitez assurer l'étranger
- Enfin, reprendre la mention « lu et approuvé » et signez